LA PASSERELLE des vallées

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

AVRIL 2025

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

Ce document est publié à la suite de la réunion publique du samedi 1er mars 2025 proposée par La passerelle des vallées à Saint Sauveur de Montagut : «En route vers la sécurité sociale de l'alimentation». Il est rédigé par Marc Zielinski, coordinateur en charge des solidarités alimentaires à La passerelle des vallées. Les photos sont de Fabrice Demurger ; elles ont été prises lors de cette réunion publique.

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

DES INITIATIVES POUR *PENSER* NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE AUTREMENT

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

UN SYSTÈME VULNÉRABLE

POUR COMPRENDRE L'ÉMERGENCE D'UN PROJET DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (SSA), NOUS PROPOSONS D'ABORD D'IDENTIFIER DE FAÇON NON EXHAUSTIVE, LES VULNÉRABILITÉS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANÇAIS.

L'aide alimentaire touche 5,5 millions de personnes, selon les chiffres de 2019[1].

Conçue à l'origine comme une aide d'urgence pour alerter les politiques et faire reconnaître le droit à l'alimentation[2], cette aide est devenue essentielle pour un nombre croissant de foyers[3]. Parallèlement, notre système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) génère un gaspillage alimentaire, estimé à 10 millions de tonnes en 2016, soit un équivalent théorique de 16 milliards d'euros[4]. Pour répondre à ces deux problématiques, des lois[5] ont tenté de résorber deux phénomènes distincts en permettant aux entreprises du secteur alimentaire de bénéficier de déductions fiscales sur les excédents produits, transformant ainsi l'aide alimentaire en un marché de la faim[6] sous couvert de lutte contre le gaspillage.

Les agriculteurs.rices ne sont pas rémunérés.es justement pour leur travail.

En effet, sur 100 € de dépenses alimentaires, la production ne capte que 6 %[7] des flux monétaires, contraignant le nombre de producteurs.rices à diminuer (environ 2 % d'actifs agricoles en moins par an) et à dépendre des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) et des dispositifs de solidarité pour subvenir à leurs besoins[8]. Ces conditions de travail précarisent la profession agricole et accroissent, entre autres, le nombre de décès, notamment par suicide[9], le développement des cancers et de maladies neurodégénératives.

Ce système alimentaire coûte 67 milliards d'euros à l'État chaque année.

48 milliards d'euros de soutiens publics (subventions, achats, défiscalisations etc...) pour maintenir le système alimentaire et 19 milliards d'euros pour compenser ou réparer les impacts sociaux, environnementaux et sanitaires qu'il cause[10].

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

Conscients.es de ces défaillances, des collectifs, syndicats agricoles, associations et autres structures d'éducation populaire[11] ont mutualisé leurs forces pour produire des études, plaidoyers et initiatives proposant de recomposer le système alimentaire. Parmi ces initiatives, l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) propose de faire reconnaître et appliquer un droit à l'alimentation durable[12] : c'est-à-dire, permettre à tous.tes l'accès digne à une alimentation de qualité et locale, tout en assurant la juste rémunération des producteurs.rices qui travaillent dans le respect du vivant. Les porteurs.ses de ce projet proposent de s'inspirer du modèle de la sécurité sociale telle qu'elle était pensée au départ, pour que le choix de notre système alimentaire soit le fruit d'un processus démocratique, à chaque étape (production, transformation, distribution, consommation).

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

DES INITIATIVES CONCRÈTES POUR FAIRE AUTREMENT

EN PRINCIPE, UNE SSA SE STRUCTURE AUTOUR D'UNE CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE. CETTE CAISSE REPRÉSENTE UN BUDGET D'UN CERTAIN MONTANT (150 € ÉTANT LE MONTANT SOUHAITÉ), UTILISABLE CHAQUE MOIS DANS UN CIRCUIT ALIMENTAIRE CONVENTIONNÉ, SOUTENANT LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES.

Le financement de la caisse repose sur des cotisations sociales, où chacun.e participe en fonction de ses moyens et reçoit selon ses besoins. L'ensemble des modalités et du fonctionnement de la caisse est défini démocratiquement par un collectif de citoyens. Trois piliers reviennent ainsi, systématiquement : l'universalité, le conventionnement et le financement par cotisations.

L'expérience de Montpellier

La Caisse alimentaire commune de Montpellier fait partie des initiatives les plus avancées dans l'expérimentation d'une SSA. Au démarrage du projet existe une coopération de 25 acteurs divers[13] impliqués dans le programme Territoire à Vivre Montpellier (2021-2022). Cette coopération a conduit à l'élaboration d'un diagnostic partagé en 2021, dressant l'état des problématiques, des enjeux et des pistes de projets communs. De plus, un projet de « micro-expérimentation de caisse » sous forme de bons d'achat solidaires d'une valeur de 5 €, vendus à 1 €, mis en place par l'une des structures partenaires, a inspiré le modèle de la Caisse Alimentaire Commune.

En 2022, le collectif de coopération a validé le projet d'expérimentation de Caisse alimentaire commune et définit les principaux axes à travailler pour sa concrétisation. Le projet est organisé autour de plusieurs instances :
• Un comité citoyen de l'alimentation (instance décisionnaire de la caisse, composé essentiellement

d'habitants.es, dont une majorité vivant la précarité alimentaire)
• Un groupe d'animation du comité citoyen (membre du comité citoyen ou du collectif de coopération en charge d'animer le comité citoyen)
• Le collectif de coopération (26 structures dont celles faisant parties des pilotes de l'action en 2021).
• Un comité institutionnel (composé d'institutions publiques dont certaines financent la caisse)
• Un conseil scientifique (en charge de suivre et évaluer l'expérimentation via une méthodologie d'enquête collaborative).
• Ces instances dialoguent entre-elles dans le pilotage et la prise de décision.

En janvier 2023, la Caisse alimentaire commune a entamé sa première phase d'expérimentation (2023 – 2024). Son bilan fait l'état d'un budget de 530 000€ versé en monnaie alimentaire : la MonA, dépensable dans 49 lieux conventionnés. Le montant des cotisations s'élève à 300 000€ pour 370 foyers (soit 800 personnes). En outre, à la fin de cette première phase, le comité citoyen de l'alimentation comptait 61 personnes (contre 47 personnes au démarrage).

Des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation partout en France...

En Gironde, une expérimentation de SSA a officiellement démarré depuis janvier 2023, avec la création d'un « parcours d'engagement vers une démocratie alimentaire » regroupant 40 girondins.es. Le choix de présenter ce qui semble être un comité citoyen comme un « parcours d'engagement » est inspiré du parcours d'engagement de la convention citoyenne pour le climat. Cela met en exergue l'idée d'un processus et d'une acculturation vers l'émancipation des mangeurs et mangeuses décisionnaires. En parallèle, le département, la ville et le collectif Acclimat'Action ont porté l'expérience, définissant les grands axes stratégiques et prévoyant 1 an de réflexion pour que les modalités de fonctionnement et conventionnement soient définies par les 40 personnes impliquées. En plus des trois piliers de la SSA, « le respect du vivant » est priorisé comme quatrième pilier. En adéquation avec l'échelle de l'expérimentation 4 caisses ont été déployées, comptant 178 foyers (391 personnes) en septembre 2024[14]. En 5 mois, le budget des 4 caisses s'élève à 149 709€ (financé à 25,2% par les cotisants.es) et peut être dépensé dans les 44 lieux conventionnés (dont 17 producteurs.rices).

A Saint-Étienne, depuis 2019, 20 structures ont mis au cœur d'un projet collectif la « solidarité alimentaire » et l'expriment avec :
• Une diversité d'acteurs et d'actions (groupements d'achats, cantines solidaire, paniers solidaire, caisses solidaires, jardins collectifs & nourriciers)
• Une position marquée par le refus de récupérer les invendus de certains grossistes, dans l'optique de ne pas reproduire les problématiques du système alimentaire, tout en construisant une alternative sans aidant.es et aidé.es

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

• L'animation d'un réseau d'acteurs engagés, formant ensemble un écosystème solidaire

En 2022, une rencontre avec le collectif national « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation » va participer à faire émerger le projet d'une caisse sociale de l'alimentation. Entre-temps des expérimentations vont continuer à voir le jour (nouveaux jardins partagés, nouvelles cantines solidaires...). L'expérimentation concrète de la caisse sociale de l'alimentation devrait voir le jour en 2025, avec un budget de caisse, financé par les cotisant.es et les bénéfices des autres actions solidaires.

A Lyon, Calim08 est une Caisse locale de l'alimentation officiellement ouverte depuis le 21 septembre 2024. Cette expérimentation émerge aussi dans le cadre d'un programme de coopération Territoire à vivres regroupant 20 acteurs dont 5 porteurs du projets (VRAC national, Réseau CIVAM, Réseau Cocagne, Réseau UGESS, Secours Catholique), soutenus par la métropole de Lyon, et l'état via le fonds Mieux Manger Pour Tous (MMPT). Calim08, fonctionne avec une cotisation de minimum 1€ par personnes (sans justificatifs de ressources) entraînant le versement d'une allocation de 150€ pour une personne adulte, 75€ pour une seconde personne adulte ou enfant de plus de 14 ans et de 45€ pour un enfant de moins de 14 ans. Ainsi, un foyer monoparental avec trois enfants de moins de 14 ans à charges, aura la possibilité d'utiliser un budget de 285€ dans un circuit alimentaire conventionné (19 lieux dans le cas de Calim08).

En 2022-2023, l'association « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace » réunit largement des structures pour constituer consortium répondre collectivement à un dispositif de financement du programme France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le consortium reçoit le soutien de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que des différents projets alimentaires territoriaux de Strasbourg, de Mulhouse et du Pays du Sundgau. Au total, 21 structures signent cet accord se donnant pour objectif : de mettre en place une Mutuelle de l'Alimentation en Alsace, afin d'appliquer le droit à l'alimentation grâce à la coopération de tous les partis prenants. D'évaluer les objectifs dans une perspective de réplication et de rechercher le financement nécessaire à ce projet. La Mutuelle de L'alimentation possède une dimension recherche action dans son projet (accueil valorisation de mémoire, thèse et projet de thèse, synthèse de recherche en inter-caisse) et d'un travail « à la fois académique et citoyen de reconnaître l'égale dignité des savoirs dits froids et chauds ». Toutes les caisses ne communiquent pas sur l'implication de la recherche dans leur projet, celles dont la réplicabilité fait partie des objectifs à prioriser semblent s'accorder sur des collaborations avec des structures de recherches.

Enfin, nos voisins en Drôme, expérimentent depuis 2021 du côté de Dieulefit un marché solidaire à trois prix, inspiré du modèle de la SSA. Les habitants.es volontaires participent à un marché de producteurs. rices engagé.es, où il est possible d'acheter les produits à 100% du prix (le prix juste) à 65% du prix (le prix dit « accessible ») ou à 125% du prix (le prix solidaire) permettant de proposer un prix « accessible ». Le Collectif « Vers une sécurité sociale de l'alimentation à Dieulefit et alentours » a officialisé le lancement de la Caisse alim' début 2025. Le pilotage du projet est réparti en trois organes : un comité de pilotage (décide et met en œuvre les orientations stratégiques) un Conseil Local de l'Alimentation (décide des critères de conventionnement et cotisation, il est composé de 24 membres) et une assemblée générale qui se réunit une fois par an, pour valider les bilans et approuver les bilans prévisionnels. En outre, une multitude de partenaires accompagnent l'action, notamment Le Lien 26 un Espace de Vie Sociale (EVS) qui agit sur le territoire de la communauté de communes et

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

qui organise des événements sur la question de l'alimentation (droits et accès à l'alimentation de qualité).

D'autres expériences mériteraient un focus comme nous avons tenté de le faire ici. En effet, des initiatives à l'état de projet ou d'expérimentations concrètes existent partout en France, ailleurs, dans la francophonie (Belgique[15], Montréal...) ainsi qu'à l'étranger[16] et feront peut-être l'objet d'un article, s'ils peuvent nous inspirer.

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION EN MOYEN-EYRIEUX

LE 1ER MARS 2025, UNE CENTAINE D'HABITANTS.ES A PARTICIPÉ À LA RÉUNION PUBLIQUE MARQUANT LE DÉMARRAGE DE L'EXPÉRIMENTATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION.

À la fin de cette réunion, les participants.es étaient invités.es à s'inscrire pour initier le comité citoyen, qui aura la charge de construire et de proposer un modèle de caisse alimentaire locale. À l'instar de toutes les initiatives décrites dans cet article, le projet d'expérimenter une SSA dans la vallée de l'Eyrieux trouve des échos dans les actions d'hier.

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

LA SOLIDARITÉ & LA CITOYENNETÉ COMME PROJET : CRÉATION DE LA PASSERELLE DES VALLÉES

DÈS 2018, DES REPAS PARTICIPATIFS ORGANISÉS PAR EYRIEUX SOLIDARITÉ, LE SECOURS CATHOLIQUE, LA PAROISSE PROTESTANTE ET DES HABITANTS. ES VOLONTAIRES, ONT MIS EN ÉVIDENCE DES PROBLÉMATIQUES D'ISOLEMENT SOCIAL ET D'ACCÈS À L'ALIMENTATION POUR UNE PARTIE DE LA POPULATION LOCALE.

En 2020, le collectif naissant met en place une action de paniers solidaires en s'appuyant sur le programme national du Secours Catholique[17]. En parallèle, un diagnostic social est réalisé de mars à juillet 2020, aboutissant, début 2021 à la création d'une association, La passerelle des vallées. Reconnue Espace de Vie Sociale (EVS) itinérant, La passerelle des vallées a inscrit dans son projet social[18] le développement des solidarités locales et notamment des solidarités alimentaires en développant les actions de marmite partagée et paniers solidaires. Par la suite, d'autres actions seront expérimentées[19] et certaines seront pérennisées (glanage, transformation et épicerie solidaire...).

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

A l'aube du renouvellement de son projet social, l'EVS accompagne l'ensemble des acteurs du système alimentaire vers une organisation participative et solidaire, notamment grâce aux bénévoles impliqués.es de la terre à l'assiette (61 bénévoles actifs.ves estimés.es sur la solidarité alimentaire en 2024) et à un réseau de partenaires construit au fil des années (dont le Secours catholique, Les restos du cœur, l'Accueillette, Le Bateleur, La Chèvre et le choux, les producteurs du magasin Aux Sources, les travailleurs sociaux du territoire, les communes et les intercommunalités, ...).

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

UN CONTEXTE LOCAL FAVORABLE AUX TRANSITIONS

SANS POUVOIR DRESSER UNE LISTE EXHAUSTIVE DES NOMBREUSES INITIATIVES QUI, PERMETTENT UNE ACCULTURATION ARDÉCHOISE AUTOUR DES ENJEUX DU DROIT À L'ALIMENTATION DURABLE, NOUS SOUHAITONS, METTRE EN AVANT, LA MULTIPLICATION DE TEMPS DE RENCONTRES ET ATELIERS QUI ONT MIS EN EXERGUE LA NÉCESSITÉ ET L'ENVIE DE CONSTRUIRE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE AUTREMENT.

Des conférences gesticulées à différents endroits et sur plusieurs dates (2020[20], 2021[21], 2024[22]) Des forums de l'alimentation (chaque année depuis 2021[23]). Parmi ces mobilisations, en 2022, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) illustre à la fois, la volonté des acteurs locaux à mutualiser la réflexion pour penser la transition des systèmes alimentaires et la nécessité d'engager la réflexion dans des espaces démocratiques. Sortant de sa phase d'émergence[24] (2022-2024), le PAT Centre Ardèche a retenu la mise en place d'expérimentation de SSA localement. La réunion publique du 1er mars 2025 souhaite s'inscrire dans ce contexte, avec l'objectif d'engager des dynamiques en réseau. Le comité citoyen initié à cette occasion compte 25 membres et peut accueillir toutes les personnes, quels que soient leur statut, qui souhaiteraient investir un peu de leur temps pour participer à la définition et à la mise en œuvre de l'expérimentation d'une SSA locale.

PARCE QU'IL FAUT CONCLURE ET POURSUIVRE...

LE PROJET DE LA SSA PREND DE L'AMPLEUR SES DERNIÈRES ANNÉES, UNE PROPOSITION DE LOI D'EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION A ÉTÉ ADOPTÉ LE 12 FÉVRIER 20251.

Dans cet article, nous apprenons que des projets divers dans leur approche existent, dû à des bassins de vie et contextes historiques différents. Chacune de ses initiatives, indépendamment de leur échelle et des étapes du projet franchies, ont de commun, le fait d'avoir décidé collectivement, à un moment donné, de permettre à tous.tes un accès digne à une alimentation de qualité, en rémunérant justement les travailleurs.ses de la chaîne, pour un système alimentaire plus durable.

Ainsi, les caisses locales s'inscrivent dans le prolongement de pratiques existantes (Bons d'achats, groupement d'achats, repas participatifs, épiceries ou marchés solidaires...). Elles nécessitent la coopération de tous les acteurs intéressés et concernés par les questions alimentaires à tous les niveaux (Institutionnel, professionnel, associatif, citoyen), ainsi qu'une réappropriation du système alimentaire par ses usagers via un processus démocratique. Autrement dit, la mise en place d'une démocratie alimentaire où la fourchette et la fourche décident ensemble, pour un système alimentaire local, qui ne laisse personne sur le bord de la route.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Des lectures

Bénédicte Bonzi, « Dilemme de l'aide alimentaire et conflits de normes », Socio-anthropologie [En ligne], 2019, URL : http://journals.openedition.org.bibelec.univ-lyon2.fr/socio-anthropologie/5248
Bénédicte Bonzi, « L'aide alimentaire, facteur de résistance pour une démocratie alimentaire Pour une sécurité sociale de l'alimentation. » Multitudes, n° 92(3), 86-94. 2023, URL : https://doi.org/10.3917/mult.092.0086.
Bénédicte Bonzi, La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires, Paris, Seuil, coll. « Anthropocène », 2023, 448 p., ISBN : 978-2-02-148083-2.
Dominique Paturel, « Le droit à l'alimentation durable, un nouveau droit ? » Forum, n° 158(3), 2019, 36-44. URL : https://doi.org/10.3917/forum.158.0036.
Dominique Paturel, « Un hiver pas comme les autres ». Pour, N° 215-216(3), 285-293. 2012. URL : https://doi.org/10.3917/pour.215.0285.
Dominique Paturel et Patrice Ndiaye Le droit à l'alimentation durable en démocratie. Champ social, 2020 URL : https://doi.org/10.3917/chaso.patur.2020.01.
Secours Catholique - Caritas France, Réseau Civam, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques : L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ? Septembre 2024

Des données

Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France : https://www.centres-sociaux.fr/files/2010/02/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf, Charte fédérale, 2000
Insee, Pauvreté monétaire : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242357?sommaire=8242421#consulter, novembre 2024.
L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole, étude, 2016
L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-rapport-2019-de-lobservatoire-de-la-formation-des-prix-et-des-marges-des-produits, Rapport, 2019
L'Inspection générale des affaires sociales : « La lutte contre la précarité alimentaire Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique », rapport, 2019
La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) :

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/aide-alimentaire-une-frequentation-accrue-des, étude, 2022
Mutualité sociale agricole (MSA) : https://statistiques.msa.fr/publication/les-chiffres-utiles-de-la-msa-edition-nationale-2021/, édition nationale 2021
Rapport sur la proposition d'expérimentation « vers l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation » (386), n°932 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/117b0932_rapport-fond#, déposé le mercredi 12 février 2025.

Des caisses locales

Calim08, Territoire à vivre Grand Lyon : https://tav-lyon.xyz/?D%C3%A9mocratiealimentaire8
Caisse Sociale de l'Alimentation, Saint Etienne : https://www.fabriquedelatransition.fr/wp-content/uploads/2022/07/Projet_collectif_solidarite_alimentaire.pdf, https://www.labo-cites.org/system/files/documents/experiences/2024-09/C79_p37_EXP_SSAStEtienne.pdf.
Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation : https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-des-initiatives-locales-de-la-ssa/ carte non exhaustive des dynamiques locales.
La Caisse Alimentaire Commune, Territoires à vivres Montpellier : https://tav-montpellier.xyz/?PagePrincipale,
Mutuelle de l'Alimentation en Alsace : https://www.mutuelle-alimentation-alsace.fr/
Notre Caisse Alim' Dieulefit et alentours : https://notre-caisse-alim.org/initiative#notre-organisation
Vers une expérimentation de SSA en Gironde : https://acclimataction.fr/securite-sociale-alimentation-gironde/# Acclimat'action porte le projet depuis 2021, https://www.gironde.fr/sites/default/files/2023-11/D%C3%A9pliant%20SSA.pdf dépliant 2023, Bilan de mi-parcours des 4 caisses de Gironde : https://caisse-alimentaire-ssa-gironde.fr/?21Septembre2024RencontreDeLaCaisseComm septembre 2024.

NOTES

1 / Voir, rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), 2019
2 / Le droit à l'alimentation selon l'ONU : https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/about-right-food-and-human-rights
3 / Voir, La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021, Etudes et résultats, 2022
4 / Voir, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) « Pertes et gaspillages alimentaires : état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », Etude, 2016.
5 / La loi de modernisation agricole 2010 prévoit un volet sur la défiscalisation des denrées alimentaires distribuées aux populations « démunis » par le biais d'associations de lutte contre la précarité alimentaire. La lois Garot 2016 permet le conventionnement entre les grandes surfaces et les associations, permettant d'écouler les invendus qu'elles jetaient auparavant.
6 / Voir, Bénédicte Bonzi, La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires, 2023, 448 p.
7 / D'après l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, en 2019
8 / Voir, Les chiffres utiles de la MSA editions 2021
9 / Sur la mortalité des agriculteurs.rices : statistique de la MSA 2021
10 / Pour plus de détails sur les incohérences et le « coût » du système agro-alimentaire, voir l'injuste prix de notre alimentation, 2024
11 / Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation
12 / Voir, Dominique Paturel « Le droit à l'alimentation durable, un nouveau droit ? » pp. 36-44, 2019.
13 / Parmi cette diversité de structures, nous pouvons observer : des acteurs de distribution alimentaire, notamment solidaire, des structures du secteur social et/ou de la solidarité, des structures relais sur la production et le système alimentaire, une monnaie locale complémentaire citoyenne, ainsi que des acteurs de la recherche. Plus de détails sur « Bilan 2023 caisse alimentaire commune »
14 / Voir, Bilan de mi-parcours des 4 caisses de Gironde, septembre 2024.
15 / Voir collectif de réflexion et d'action sur la SSA en Belgique : https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/groupe-de-reflexion-sur-la-ssa-a-bruxelles/
16 / Au Brésil, la sécurité alimentaire est un droit inscrit dans la Constitution et garanti par une législation spécifique depuis 2006 : https://lebresilresiste.org/securite-alimentaire/
17 / Accès digne a L'alimentation : https://www.secours-catholique.org/nos-actions/alimentation-digne/un-acces-digne-une-alimentation-de-qualite-pour-tous
18 / A ce titre voir, les statuts de l'association : https://lapasserelledesvallees.fr/lassociation/ et la charte fédérale des centres sociaux : https://www.centres-sociaux.fr/files/2010/02/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf
19 / En 2021, à l'initiative de l'épicerie associative, La chèvre et le chou, des bons d'achats solidaires sont mis à dispositions : https://lapasserelledesvallees.fr/des-bons-dachat-solidaires/
20 / En centre Ardèche : https://conf07.fr/conference-gesticulee-pour-une-securite-sociale-de-lalimentation-oct-2020-ardeche/
21 / En sud Ardèche : https://www.hebdo-ardeche.fr/actualite-10840-vers-une-securite-sociale-de-l-alimentation
22 / En centre Ardèche dans le pays de Lamastre où un collectif pour une SSA se mobilise depuis quelques années : https://www.hebdo-ardeche.fr/actualite-15123-lamastre-pour-une-securite-sociale-alimentaire
23 / https://www.jaujac.fr/vivre-a-jaujac/actus/actu/le-premier-forum-local-de-l-alimentation-a-la-bastide
24 / Plus d'infos sur le PAT https://www.privas-centre-ardeche.fr/demain-en-grand/projet-alimentaire-territorial/ voir aussi le CR : https://www.privas-centre-ardeche.fr/agglomeration-capca/uploads/2023/12/cr-rencontres-projet-alimentaire-centre-ardeche-13-oct-2023.pdf 2023.
25 / Instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/commissions-permanentes/affaires-economiques/actualites/instauration-d-une-securite-sociale-de-l-alimentation-examen-d-une-proposition-de-loi-d-experimentation, 12 février 2025.

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

Nathalie Malet Torres, coordinatrice
à La passerelle des vallées

Marc Zielinski, coordinateur en charge des solidarités
alimentaires à La passerelle des vallées

POUR
UNE SÉCURITÉ SOCIALE
DE L'ALIMENTATION

La passerelle des vallées

Association loi 1901 - RNA : W072006823 - SIRET : 898 045 976 00013 - Code APE : 9499Z

Adresse siège : Mairie, 07360 Les Ollières sur Eyrieux - Adresse espace d'accueil et d'animations : 127, grand rue, 07360 Les Ollières sur Eyrieux

Tél. : 06 98 55 88 83
E-mail : lapasserelledesvallees@gmail.com
Facebook : lapasserelledesvallees
Web : lapasserelledesvallees.fr

Marc Zielinski

Tél. : 07 60 33 21 51
E-mail : marczielinski.passerelle@gmail.com

© La passerelle des vallées - Avril 2025